

ADMR: La référence du service à la personne

L'ADMR apporte des services à l'ensemble de la population (famille, personnes âgées et personnes handicapées) de la naissance à la fin de vie. A tous les âges, les caisses (CAF, MSA, CARSAT, Conseil Départemental etc...) peuvent prendre en charge une partie des dépenses engagées pour l'aide à domicile en cas de besoin (maladie, grossesse difficile, naissance, perte d'autonomie) et certaines mutuelles pour les hospitalisations de plus de 48h. Les bénévoles avec la secrétaire vous aideront à constituer votre dossier pour en bénéficier.

Les salariés de l'ADMR peuvent intervenir auprès de personnes en activité en les soulageant des tâches ménagères. Nous faisons aussi de la garde d'enfant à domicile

avec un personnel compétent les dépenses engagées pour l'emploi d'un salarié à domicile ouvrent droit à une réduction d'impôt ou à un crédit d'impôt pour les bénéficiaires non imposables

(50 % du coût de la prestation sont pris en compte)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le bureau ,7 place de la mairie Upie

au **04 75 59 36 58** ou par mail **admr.upie@orange.fr**

Le bureau est ouvert :

- le lundi matin 10h à 12h
- mardi et jeudi matin 9h à 12h
- vendredi 9h à 12h et 13h30 à 16h

Notre association organise des rencontres 2 fois par an pour les bénéficiaires de plus de 70 ans, dans les villages où nous intervenons .Nous avons participé au forum des associations à Montoisson, Eurre et Upie bien sûr.

Notre traditionnelle soupe au lard aura lieu en février 2019.